



## **PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 986**

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 986 intitulé :

« Règlement numéro 986 décrétant une dépense et un emprunt de 161 000 \$ pour les travaux permanents et la stabilisation de talus au parc du Ravin »

- a été adopté par le conseil municipal le 20 mars 2018 ;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à se prononcer le 28 mars 2018 ;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 27 avril 2018.

Ledit règlement est maintenant déposé à l'Hôtel de Ville situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 3 mai 2018.

**Sylvain Rolland,  
Directeur général et  
greffier par intérim**